



Association location de chapiteau

Par **pyero_old**, le **22/08/2007** à **16:51**

Dans le cadre d'une association, nous mettons à disposition de ceux qui nous le demande un chapiteau en toile de 4mX12m. Nous n'avons pas d'assurance particulière concernant ce prêt et ce matériel.

Que peut-il se passer en cas d'accident? Qui en sera responsable?
Comment se couvrir?

Merci d'avance.